

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



DÈS
15
ANS

AUTO ECOLE ZOLA

Une expérience progressive, un apprentissage sur la durée et une meilleure préparation à l'examen du permis de conduire.



NOTICE D'EXPLICATIONS

Documents obligatoires

- ▶ • Formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie)
- Livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale (version papier ou dématérialisée)
- Disque « Conduite Accompagnée » à apposer à l'arrière du véhicule
- Le ou les accompagnateurs doivent avoir leur permis de conduire.

Les textes réglementaires

- ▶ Articles R.211-3 à R.211-6 du Code de la Route
- ▶ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite
- ▶ Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Le guide de l'accompagnateur

- ▶ Le complément de votre formation
- ▶ Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur
- ▶ 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.
- ▶ Demandez-le à votre auto-école.

Mon Enseignant auto-école :

Tél. :

Mon Assureur :

Tél. :

Cachet de l'établissement

Les étapes de l'AAC

► Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée

1 Dès la signature du contrat de formation

2 Après l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale

► **INSCRIPTION**

- Cerfa "02"
- Livret d'apprentissage
- Accord écrit de l'assurance (extension de garantie)

► **FORMATION INITIALE**

- Évaluation de départ
- Formation théorique : Code de la route
- (ETG)
- Formation pratique minimum 20 h de conduite (13 h sur bure automatique)

- Bilan de compétences

► **FIN DE FORMATION INITIALE**

- Attestation de fin de formation initiale délivrée par l'enseignant
- Extension de garantie par l'assurance

► **RENDEZ-VOUS PRÉALABLE**

- Durée : 2 h minimum de conduite
- Avec l'élève, l'enseignant et l'accompagnateur
- Passage de relais enseignant/ accompagnateur
- Remise du guide de l'accompagnateur.

► **PHASE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE**

- Durée minimale : 1 an
- Distance minimale : 3 000 km
- Conduite sur différents types de routes, par toutes conditions météo et à divers moments (jour/nuit).

& RENDEZ-VOUS PÉDAAGOGIQUES

- Premier rendez-vous : 2 h (bilan des premières expériences, conseils)
- Deuxième rendez-vous : 2 h (préparation à l'examen pratique)
- Chaque rendez-vous comprend :
 - 1 h de conduite environ
 - 1 h d'échanges et de conseils entre élève, accompagnateur et enseignant.

▶ ÉPREUVE PRATIQUE

▶ PERMIS PROBATOIRE

- CPEC valable 4 mois
- Permis probatoire : 6 points (gain de 2 points/an pendant 3 ans sans infraction)
- Disque "A" obligatoire.

Conditions pour les accompagnateurs

- Titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Accord de l'assuré

▶ CONDITIONS POUR LES ACCOMPAGNATEURS

- Titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Accord de l'assureur
- Absence de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants, délit de fuite...)
- Mentionnés dans le contrat signé avec l'auto-école
- Participation au rendez-vous préalable.

▶ ASSURANCE

L'accord écrit (extension de garantie) de l'assureur est indispensable pour couvrir le véhicule et ses occupants.